## Interpellation de Raphaël Miklatzki et Christine Defraigne, conseillers communaux, au Conseil Communal du 12 décembre 2016

## « Dossier des marchands de sommeil : Où en est-on »

Monsieur le Bourgmestre,

Si je me réfère aux informations qui ont été communiquées dans la cadre de la lutte contre les marchands de sommeil lors de la réunion de la Commission Générale qui s'est tenue le 03 décembre dernier, à l'Hôtel de Police, les propriétaires qui ont été poursuivis seraient respectivement de 32 en 2014, 12 en 2015 et 9 en 2016.

Est-ce là la conséquence d'un durcissement de la politique de répression menée par les pouvoirs publics et par la justice dès le début des années 1990, j'en doute!

Aujourd'hui, si j'en crois les bruits qui circulent, une nouvelle génération de propriétaires véreux pointe à l'horizon. Des transactions immobilières suspectes me sont signalées, ce qui n'est pas surprenant alors que la pauvreté touche de nouvelles couches de notre société et que l'afflux de nouveaux candidats réfugiés politiques crée des besoins d'hébergement supplémentaires.

A titre d'exemples, un couple avec deux enfants en bas âge vit dans une pièce au 3<sup>ème</sup> étage et ne peut y accéder que par un escalier tellement étroit qu'il empêche tous déplacements normaux et ce pour un loyer hors charges de 350euros.

Rue Ste Marguerite, deux immeubles dont les rez-de-chaussée avaient depuis toujours une vocation commerciale ont été transformées par le même acquéreur en logements précaires apparemment sans jamais avoir demandé l'autorisation de changement d'affectation.

Ma conviction, Monsieur le Bourgmestre, est que nous nous trouvons, dans ce dossier, à un tournant.

Compte tenu des enjeux humains et face à ce que l'on peut qualifier de mafia, certes désorganisée, nous ne devons pas tergiverser mais prendre des mesures fortes.

Dans ce contexte, le Collège va-t-il inscrire ce phénomène dans ses priorités et intervenir auprès du Parquet pour qu'il en fasse de même ?

Est-il tolérable qu'un organisme public, en l'occurrence le CPAS sollicite des propriétaires sans enquête préalable sur l'état du bien loué ?

En vous remerciant de votre bonne attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, mes salutations les meilleures.

Raphaël Miklatzki et Christine Defraigne